

# Masseur-Kinésithérapeute : ma to-do list pour mon installation en libéral

## ÉLABORATION DU PROJET LIBÉRAL

- Déterminer mon mode d'exercice
- Choisir mon lieu d'installation
- Se renseigner sur les aides à l'installation

### ÉTAPES À RÉALISER

#### AVANT L'INSTALLATION

1

#### ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Souscrire à l'assurance Responsabilité civile professionnelle (RCP). Déclarer à ma compagnie d'assurance ma participation à des protocoles de coopération.

2

#### CONSEIL DE L'ORDRE

S'inscrire au Conseil départemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes du lieu de mon futur cabinet (ou domicile, si vous souhaitez faire du remplacement). Celui-ci délivrera une attestation d'inscription, ainsi qu'un identifiant RPPS (Répertoire partagé des professionnels de santé). La délivrance de ma carte de professionnel de santé (CPS) sera générée automatiquement. **Renseignez-vous** : en fonction de votre lieu d'installation, des conditions supplémentaires existent.

3

#### BANQUE

Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle.

4

#### CENTRE DE FORMALITÉ DES ENTREPRISES - URSSAF

Déclarer le début de mon activité auprès du centre des formalités des URSSAF. >> Cette déclaration peut être faite à compter de 30 jours avant le début de l'activité et jusqu'à 8 jours après.

5

#### URPS MASSEURS-KINESITHERAPEUTE

Prendre contact avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Masseurs-Kinésithérapeutes : [visiter leur site internet](#).

6

### ÉTAPES À RÉALISER APRÈS L'INSTALLATION

#### CAISSE D'ASSURANCE MALADIE

Enregistrer mon activité libérale auprès de l'Assurance Maladie dans un délai de 30 jours à compter de la date du début de l'activité.

7

#### CAISSE DES RETRAITES (CARPIMKO)

S'affilier à la Caisse autonome de retraite et de prévoyance. L'affiliation prend effet au 1<sup>er</sup> jour du trimestre civil suivant le début d'activité.

8

#### COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS (CNIL)

S'inscrire auprès de la CNIL : Réfléchir à la gestion des données personnelles et aux mesures à mettre en place pour tenir un registre en accord avec le RGPD.

9

#### ASSOCIATION DE GESTION AGRÉÉE (Facultatif)

Adhérer à une association de gestion agréée pour mes démarches auprès des services fiscaux.

10

#### ADHÉRER À UN SYNDICAT

# Vos contacts en région

## DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE D'EURE-ET-LOIR

ars-cvl-dd28@ars.sante.fr

Référent CPAM :

rps.gdr.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr

Conseil Interdépartemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes : cdo28@ordremk.fr

## DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU LOIR-ET-CHER

ars-cvl-dd41@ars.sante.fr

Référent CPAM :

rps.cpam-blois@assurance-maladie.fr

Conseil Interdépartemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes : cdo41@ordremk.fr

## DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE

ars-cvl-dd37@ars.sante.fr

Référent CPAM :

relation-ps.cpam-tours@assurance-maladie.fr

Conseil Interdépartemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes : cdo37@ordremk.fr

## DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'INDRE

ars-cvl-dd36@ars.sante.fr

Référent CPAM :

gdr-rps.cpam-chateauroux@assurance-maladie.fr

Conseil Interdépartemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes : cdo36@ordremk.fr

## EN RÉGION

ARS Centre-Val de Loire :  
ars-cvl-contact@ars.sante.fr

URPS Masseurs-Kinésithérapeutes :  
contact@urpsmk-centrevaldeloire.fr

Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes Centre-Val de Loire :  
cro.ce@ordremk.fr

## DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU LOIRET

ars-cvl-dd45@ars.sante.fr

Référent CPAM :

rps45.cpam-loiret@assurance-maladie.fr

Conseil Interdépartemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes :  
cdo45@ordremk.fr

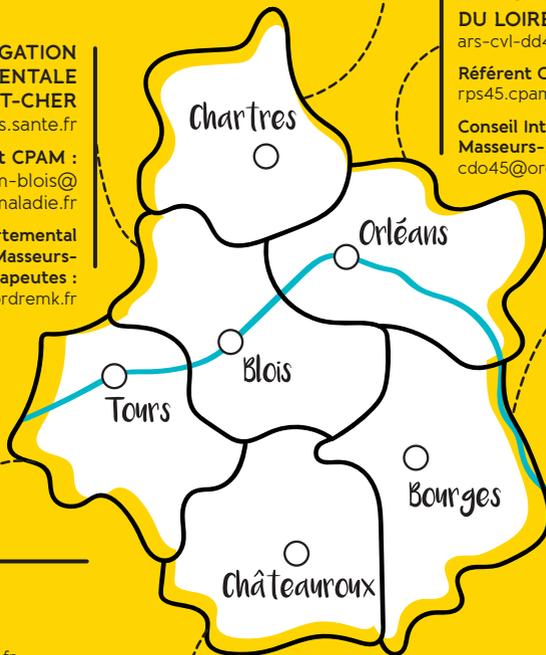
## DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU CHER

ars-cvl-dd18@ars.sante.fr

Référent CPAM :

rps.cpam-cher@assurance-maladie.fr

Conseil Interdépartemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes :  
cdo18@ordremk.fr



Portail d'Accompagnement  
des Professionnels de Santé  
Centre-Val de Loire



Le portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS) est un service d'information de proximité développé par l'ARS pour orienter les étudiants, internes médicaux et paramédicaux à chaque étape clé de leur vie professionnelle.

L'enjeu, informer et faciliter l'orientation des professionnels de santé.

[www.centre-val-de-loire.paps.sante.fr](http://www.centre-val-de-loire.paps.sante.fr)

Référent installation • [ars-cvl-paps@ars.sante.fr](mailto:ars-cvl-paps@ars.sante.fr) • 02 38 77 31 67

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire  
Cité administrative de Coligny 131, rue du faubourg  
Banner BP 74409 45004 Orléans Cedex 1  
Tél. 02 38 77 32 32 • [www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr](http://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr)

